



DIJON MÉTROPOLE ET VILLE DE DIJON

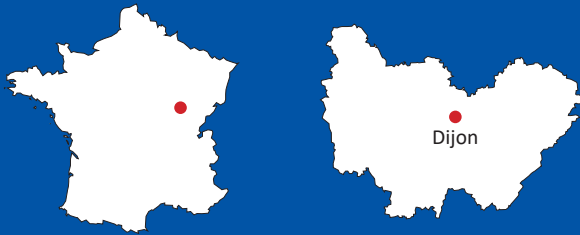
Faire de Dijon une référence écologique

CE QU'APPORTE CIT'ERGIE

Un label commun pour 2 collectivités engagées dans une même démarche

Dijon métropole et la Ville de Dijon ont relancé, début 2019, le processus de labellisation Cit'ergie afin d'obtenir un label européen commun récompensant leur politique climat air énergie. En 2013, la Ville de Dijon a obtenu le label Cit'ergie en atteignant 54 % de son potentiel, et la communauté d'agglomération du Grand Dijon l'a obtenu en 2014 en atteignant 53 % de son potentiel. En devenant une métropole en 2018, Dijon métropole a pris des compétences nouvelles qui ont conduit à la mutualisation de nombreux services et d'agents entre la Ville et la Métropole, ainsi qu'à la réorganisation du travail en interne.

Cette nouvelle labellisation commune permet non seulement aux deux collectivités, fortement mutualisées, de devenir une référence écologique avec une reconnaissance européenne, mais également de poursuivre leur organisation en interne et devenir encore plus performantes dans l'atteinte de leurs objectifs.



PORTRAIT

Type de collectivité : Métropole et Ville
 Nombre de communes de l'EPCI : 24
 Population : 251 897 habitants
 Région : Bourgogne Franche-Comté
 Département : Côte D'or
 Obtention du label de la Ville : 2010 (CAP Cit'ergie), 2013
 Obtention du label de l'EPCI : 2014, 2019
 Niveau actuel du label : Cit'ergie

UNE EXCELLENTE PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITÉ

Mesure n°3.2.2 (Référentiel 2018) - Un réseau de chaleur urbain, alimenté par des énergies renouvelables et en extension

La métropole a la progression la plus importante en réseau de chaleur urbain (RCU) de France. En 2019, le réseau s'étend sur 104 km (pour 24 km en 2014) et fournit 380 GWh de chaleur. Le réseau continue de s'étendre pour atteindre 120 km et 550 GWh en 2023. Dijon métropole aura ainsi le troisième réseau français (hors Paris) en matière de taille et de chaleur délivrée. Le RCU fonctionne grâce aux 2 chaufferies biomasse construites par Dijon métropole et à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE). Il permet ainsi d'éviter l'émission de 38 500 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 16 000 véhicules. L'objectif est de desservir le maximum de consommateurs avec des énergies renouvelables pour un coût modéré.

ILS ONT DIT...

« À la Ville de Dijon, notre ligne directrice est de concilier le social, l'écologie et l'économie. Ce triptyque guide au quotidien notre action. L'écologie est un impératif. Pour être adoptée par l'ensemble de nos concitoyens, elle doit d'abord s'adresser aux milieux populaires et aux plus modestes. Elle ne sera acceptée que si elle apparaît aussi comme un gain de pouvoir d'achat. Elle doit, dans le même temps, créer de l'emploi et de la richesse économique. C'est ce triptyque qu'il faut avoir en tête. »

François REBSAMEN, Maire Dijon - Président de Dijon métropole - Ancien ministre

EN SAVOIR



Responsable du Service Ecologie Urbaine Dijon métropole

Oanez CODET-HACHE

03 80 74 59 36 - ocodet-hache@metropole-dijon.fr

Site de la collectivité : www.metropole-dijon.fr / www.dijon.fr

Conseiller Cit'ergie : Sébastien DENIS

DIJON MÉTROPOLE ET VILLE DE DIJON

Quelques actions dans les six domaines du label

PLANIFICATION TERRITORIALE

Un PLUIHD qui dessinera le visage de Dijon pour les 10 à 15 années à venir : Dijon métropole élabore actuellement un document « 3 en 1 » qui sera bien plus qu'un « simple PLUi » (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). En effet, ce PLUIHD remplacera les PLU des 24 communes composant Dijon métropole, le programme local de l'habitat (PLH) et le plan de déplacements urbains (PDU).

PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE

Une politique de raccordement systématique des bâtiments municipaux au réseau de chaleur : La ville de Dijon, qui gère plus de 900 bâtiments, et Dijon métropole, qui en gère environ 250, ont toutes les deux fait le choix de raccorder systématiquement leurs bâtiments au réseau de chaleur urbain lorsque cela est possible. La surface des bâtiments raccordés est passée de 24 000 m² en 2013 avant l'extension des réseaux de chaleur et le développement massif des énergies renouvelables à 175 000 m² en 2018. A terme, 38 % des consommations des bâtiments gérés par la Ville et la Métropole seront issues d'une énergie renouvelable.

APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE, EAU, ET ASSAINISSEMENT

Un réseau de chaleur urbain gagnant-gagnant : En 2017, le RCU de Dijon métropole a obtenu le label « écoréseau de chaleur », accordé aux collectivités qui ont atteint l'objectif de 50 % de chaleur renouvelable et de récupération. En 2023, plus de 75 % du réseau sera alimenté par l'UVE et les 2 chaufferies biomasses construites par Dijon métropole. En moyenne, la facture énergétique des habitants desservis par le RCU diminue de 15 %. Par exemple le CHU de Dijon a vu sa facture baisser de 600 000 € par an. L'objectif est d'atteindre 120 km de réseau en 2023 pour alimenter 55 000 équivalents logements. Ce réseau sera alors le quatrième de France.

MOBILITE

OnDijon, gestion de l'espace public optimisée : inauguration en avril 2019 d'un poste de commandement unique et partagé avec les 24 communes du territoire pour optimiser et mutualiser les équipements urbains (feux de circulation, éclairage public, caméras...).

Développement de la mobilité hydrogène : Dijon métropole souhaite devenir précurseur et s'est engagée dans un consortium avec différents partenaires de la filière.

ORGANISATION INTERNE

Une commande publique durable : Une politique d'Achat Durable et Responsable a été mise en place, dans le respect de la réglementation des marchés publics, afin que l'ensemble des achats prennent en compte le développement durable soit par un critère d'attribution, soit par des modalités d'exécution des contrats, soit par des clauses techniques spécifiques, soit par la prise en compte de labels, de normes respectueuses de l'environnement.

COMMUNICATION ET COOPERATION

Rénovéco, la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) créée en 2016, a sensibilisé 2 900 personnes et rassemblé 470 professionnels en 3 ans. 10 M€ de travaux énergétiques ont été réalisés, 179 logements ont bénéficié d'une rénovation BBC (Bâtiment Basse Consommation), et près de 800 autres les imiteront en 2020.

Avec le soutien de la métropole, Habellis, bailleur social réalise la construction d'une résidence locative de 14 logements aux normes « NF HQE E3-C1 ». Cette opération est lauréate de l'appel à projets national « Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone » (E+ C-) lancé par l'État, l'Union Sociale pour l'Habitat et la Caisse des Dépôts.



Cit'ergie
EN PRATIQUE

Cit'ergie est l'appellation française du label européen energy award (eea) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1 400 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. Cit'ergie est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial, d'un Agenda 21, le respect des engagements de la Convention des Maires et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Rejoignez le réseau des collectivités Cit'ergie !

Site du label Cit'ergie : www.citergie.fr - Contact : citergie@ademe.fr